



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2026

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

La séance du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) devant avoir lieu le 11 juin prochain à Verchères, à 17 h, aura lieu **le jeudi 11 juin 2026, à 16 h 30**, à sa salle du conseil, sise au 609, route Marie-Victorin à Verchères.

Cet avis est donné conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Donné à Verchères, le 11 mai 2026.

Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Sylvain Berthiaume**, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Marguerite-D'Youville, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en le publiant sur le site Internet de la MRC, le 11 mai 2026, conformément au *Règlement numéro 216 déterminant les modalités de publication des avis publics*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour de mai 2026.

Sylvain Berthiaume
Directeur général
et greffier-trésorier